



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° 2023/068

SALLE DES VIGNES
Extincteurs, plans et alarmes incendie
Fournisseur : AAMI Sécurité

Le Maire de la commune de St Ciers sur Gironde ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération n°2020-09-02 du 10 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au maire, notamment en matière de la commande publique,

Vu la nécessité de mettre aux normes incendie la salle des vignes,

Vu la proposition commerciale établie par AAMI Sécurité (le Fournisseur) pour la fourniture et la pose d'extincteurs, de plans et d'alarmes incendie ;

Considérant qu'il est nécessaire et obligatoire d'installer une défense incendie permettant de recevoir du public dans les locaux du bâtiment.

DÉCIDE

Article 1 :

Est autorisée la signature du devis n° 0028-110523 avec :
AAMI Sécurité - 9 route de Salleboeuf - 33750 ST GERMAIN du PUCH
Montant de la prestation : 3.249,50 € HT soit 3.899,40 € TTC
Crédits inscrits à l'article 2313 du budget primitif 2023 de la commune

Article 2 :

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 :

La présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète de Blaye pour contrôle de légalité, et au comptable du SGC de St André de Cubzac. Il en sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Reçu en Préfecture le - 5 JUL. 2023
Publié ou notifié le 2 JUL. 2023

A St Ciers-sur-Gironde, le 03/07/2023

le Maire ,

Pierre CARITAN.

